

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Mise au concours

Dans le numéro d'avril 1961 de notre journal nous avisions les apiculteurs, à titre d'*information*, que dans le domaine de l'aide à l'apiculture par la Confédération, un poste de conseiller en apiculture de langue française était prévu.

La mise au concours de ce poste étant maintenant définitive, les offres de service avec curriculum vitae doivent être faites *tout de suite* directement à la

Division de l'Agriculture du Département de l'Economie
Publique, Laupenstrasse 25 à Berne,
qui donnera tous les renseignements nécessaires. Les offres déjà
transmises au président de la Romande M. Meunier seront réexpé-
diées d'office à Berne.

Prix du miel

Jusqu'à nouvel avis les prix fixés pour 1960 ne subissent pas de modifications pour 1961. Ils se présentent comme suit :

Pour marchandise sans fourniture de l'emballage, par kg net :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| a) prix aux grossistes et organisations de vente
en gros, port non compris | Fr. 6.50 le kg |
| b) au commerce de détail, port non compris | Fr. 7.— le kg |
| c) aux consommateurs, net | Fr. 8.— le kg |

*Pour marchandise emballée, étiquetée, ou avec plomb de
contrôle :*

	Prix sans emballage, poids net		
	250 gr	500 gr	1 kg
a) aux grossistes	1.75	3.40	6.70
b) aux détaillants	1.85	3.60	7.20
c) aux consommateurs	2.10	4.10	8.20

Les emballages tels que bidons, boîtes, bocaux, etc., sont facturés à l'acheteur au prix de revient.

Le comité de la Fédération suisse d'apiculture.

Avis administratifs

Liste des conférenciers, ajouter : M. Alfred Surchat, ch. Ste-Agnès 3, Fribourg.

Contrôle du miel

Seul un contrôle très sérieusement fait à tous les échelons : apiculteurs, comités des sections, contrôleurs, jury et chef du contrôle, peut donner satisfaction et inspirer confiance à la clientèle.

Le statut pour le contrôle du miel, adopté par l'AD de la SAR le 8 mars 1952, donne toutes les indications utiles et nécessaires à ce sujet. Les dirigeants des sections voudront bien l'appliquer intégralement et veiller à ce que les formules soient complètement remplies.

Le comité central a pris les décisions suivantes :

1. En principe, les sections organisent deux contrôles et font deux envois au chef du contrôle.
2. Le dernier délai pour la remise des échantillons est fixé au 15 octobre.
3. Le prix des étiquettes de la SAR est fixé à 6 centimes pièce.
4. Tarif du contrôle :

Contrôle Fr. 1.—

Propagande : par 100 kg de miel contrôlé Fr. 1.—

Panneaux-réclame: 1 panneau par 100 kg Fr. —.50 par panneau.

Statuts, formules et renseignements sont à demander au chef du contrôle des miels de la SAR :

Fortuné Ridoux, Lentigny. Tél. (037) 3 71 47
CCP IIa 1198 Fribourg

P.S. Pour la bibliothèque, prière de faire les versements au CCP II 1480.

Rapport de gestion de 1960, présenté à l'assemblée des délégués du 11 mars 1961 (suite)

Exposition nationale suisse 1964

Notre fédération aura la charge pour les trois groupements suisses d'organiser le stand de l'apiculture qui doit être une branche bien vivante de notre pays.

Il est fort probable que dès le mois de juillet prochain tous les milieux intéressés pourront se mettre au travail dans le cadre des groupements constitués. Il nous appartiendra donc de nommer une commission qui aura la tâche d'étudier à fond toutes les questions tant techniques que financières, et nous pensons qu'à notre prochaine assemblée il nous sera possible de vous renseigner sur l'importance et la présentation du stand des apiculteurs suisses à l'Exposition nationale.

Développement et encouragement de l'apiculture suisse

Suivant les décisions prises par le Département fédéral de l'Economie publique, le développement et l'encouragement de l'apiculture est en voie de réalisation.

Un programme comprenant les trois principaux points suivants a été établi par la station du Liebefeld :

1. Etudes sur les différentes races et lignées d'abeilles.

2. Introduction d'un système d'instruction et de formation en apiculture.

3. Recherches sur les questions des miellats des forêts.

Concernant l'étude sur les différentes races, la Station apicole du Liebefeld a obtenu les crédits nécessaires pour installer un rucher d'essai au-dessus de Dombresson, au Val-de-Ruz.

Ce rucher se composera d'unités expérimentales comprenant chacune cinq ruches.

Le point 2, instruction et formation en apiculture, revêt à mon avis une grande importance dans les circonstances actuelles. En effet, il s'agit :

a) de la formation de conseillers en apiculture ;

b) deux nouveaux postes sont prévus à la Station du Liebefeld dont un devra être de langue maternelle française ;

c) installation de ruchers d'expérimentation et de démonstration.

Le Liebefeld espère pouvoir, avec l'appui des différentes fédérations, installer dans les six ou sept prochaines années 9 ruchers dans les différentes régions de la Suisse. L'installation de ces ruchers et leur entretien seront à la charge de la Confédération par l'intermédiaire de la Station apicole.

4. Etude et recherches concernant les miellats des forêts.

Vu que la concurrence étrangère se fera sentir toujours plus durement, il est vraiment indiqué de chercher à améliorer le rendement de nos ruchers en exploitant des ressources miellifères nouvelles et en particulier le miellat des forêts.

Voici encore quelques renseignements sur les dépenses découlant de la mise en œuvre de ce « Développement et encouragement à l'apiculture suisse ».

Seront payés totalement par les finances fédérales :

a) les deux collaborateurs qui deviendront fonctionnaires fédéraux ;

b) l'entretien et le financement des ruchers d'expérimentation et de démonstration.

L'organisation des cours pour la formation des conseillers locaux recevra un subside fédéral de 37,5 % ; à ce sujet, je tiens à vous informer que nous avons prié l'autorité fédérale compétente de revoir cette question de subvention et de nous octroyer si possible 60 %. Nous croyons savoir qu'une suite favorable sera probablement donnée à cette demande.

Sont à la charge des fédérations ou des sociétés d'apiculture, la nomination, l'indemnisation, le contrôle des conseillers locaux, les démonstrations individuelles ou en groupe, les visites des ruchers et les conférences.

Messieurs les délégués, après avoir esquissé succinctement tout

l'important travail envisagé, je vous prie de vouloir nous aider à trouver le fonctionnaire fédéral de langue maternelle française avec connaissance de l'allemand, si possible un ingénieur agronome ou un collaborateur-apiculteur ayant des capacités et des connaissances solides dépassant la moyenne, âgé de 35 ans environ.

Je suis heureux du développement que les pouvoirs publics veulent bien accorder à notre apiculture et nous devons exprimer notre sincère reconnaissance à la Station du Liebefeld et à M. le Dr Wille et à ses collaborateurs, en les priant de croire que nous ne manquerons pas de leur résERVER tout notre dévoué appui.

Quoique nous soyons dans une période de haute conjoncture, il est toujours indiqué de nous serrer les coudes, de travailler avec objectivité, d'harmoniser nos vues et nos décisions, et c'est avec l'expression de ces sentiments, Messieurs les délégués, que je formule les meilleurs vœux pour la prospérité de l'apiculture en terre romande.

Martigny-Bourg, le 11 mars 1961.

Le président : Paul Meunier.

Développement et encouragement de l'apiculture en Suisse

(suite)

Dans le numéro de mai de notre journal, nous avons donné connaissance, partiellement, des résultats de l'étude faite le 23 mars écoulé à Lausanne, étude relative aux mesures envisagées par les autorités fédérales. Dans la seconde partie de l'exposé du Dr Wille, il fut plus spécialement question de l'introduction d'un système d'instruction et de formation ainsi que des études et recherches concernant les miellats de forêt.

Un plan détaillé du système d'instruction prévu ayant été publié dans le numéro d'avril de notre journal, il n'y a pas nécessité d'y revenir. En toute objectivité, il faut admettre que quelque chose a changé, que notre apiculture est en retard et qu'il est temps de s'adapter aux nouvelles circonstances de notre vie. Il faut enthousiasmer les jeunes par une instruction adaptée et abandonner certaines méthodes. Un peu comme à l'école, les leçons doivent être répétées, et tout spécialement dans le domaine des reines ; il faut convaincre de travailler avec de jeunes forces. Il y a, certes, un gros travail d'instruction à faire qui trouvera sa récompense malgré les avis pessimistes de certains collègues car il y a encore, et malgré tout, des richesses à retirer de nos campagnes. L'important est d'avoir les outils adéquats et les connaissances nécessaires pour en tirer parti en tant que Dame Nature veuille bien nous y autoriser !

Les ruchers de démonstration et d'expérimentation qui seront créés dans les différentes parties du pays seront d'une incontestable valeur pour les apiculteurs. Le point d'interrogation que nous plaçons à côté de toute cette organisation d'instruction est celui visant la question financière du problème, puisque la SAR et les fédérations cantonales devront participer aux frais des conseillers apicoles locaux. On sait en effet que les subventions proposées par la Confédération ne sont que de 37,5 %, le solde des dépenses étant du ressort de la SAR et des fédérations. Cette participation fédérale est nettement insuffisante et devra être revue, la SAR et les fédérations ne disposant pas de fonds leur permettant d'aider dans la mesure préconisée. En cours de séance, il a été insisté sur l'opportunité de faire appel aux deniers des cantons, à l'instar de ce qui est déjà actuellement fait pour les conseillers agricoles. Il y aura donc un important travail à faire au sein des fédérations si nous voulons atteindre le but assigné. On sait qu'indépendamment des ruchers d'expérimentation et des conseillers locaux qui trouveront rang très probablement parmi les inspecteurs des ruchers, ces derniers jouissant d'un certain prestige auprès des apiculteurs, deux nouveaux postes à la section apicole, un de Suisse alémanique et l'autre de Suisse romande seront créés. Concernant ces deux nouveaux collaborateurs du Liebefeld qui prendront vraisemblablement nom de fonctionnaires fédéraux, un laborieux échange de vue a été engagé, tant en ce qui concerne le traitement que le choix des candidats. A qui donner la préférence ? Au scientifique ou au praticien ? Sujet délicat, les candidats devraient normalement pouvoir remplir les deux exigences, mais l'on se rend compte que le choix sera difficile à faire. C'est donc à titre d'information que les premiers sondages s'effectuent car la question de classification du traitement n'est pas au point.

Les miellats de forêt.

Se basant sur les expériences faites en Allemagne et en Autriche plus spécialement, le Dr Wille expose son sujet. Sans l'apport de la forêt, l'apiculture, dans certaines contrées, ne pourrait subsister car on estime à 80 % environ la récolte fournie par elle. Il vaut donc la peine de tout mettre en œuvre pour tirer parti des richesses de nos forêts, et cela appelle l'étude de la phénologie combinée avec divers relevés relatifs à la météorologie. Ce travail qui paraît illusoire aux yeux de nombreux apiculteurs doit être entrepris courageusement ; si ailleurs le succès a pu être enregistré, il n'y a pas de raison pour qu'en Suisse le but assigné ne puisse être atteint. L'on doit s'acheminer vers une apiculture plus mobile et, une fois encore, le problème de la transhumance avec un matériel adapté, léger mais résistant, se pose. Il y a en résumé une grande tâche à accomplir et du travail pour tous les vrais api-

culteurs qui, indépendamment des difficultés de tout genre qui surgissent, luttent pour maintenir une apiculture viable et nécessaire au pays.

G. Matthey.

Maladies obligatoirement déclarées en avril 1961

Loque américaine

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Berne</i>		
Berne	Berne	1
	Gasel	1
	Ittigen	1
Büren s/A.	Leuzingen	1
Franches Montagnes	Prépetitjean/Montfaucon	1
<i>Grisons</i>		
Heinzenberg	Safien-Platz	1
<i>Lucerne</i>		
Willisau	Färc	1
Willisau	Hübeli	1
Willisau	Oberholz	1
<i>Tessin</i>		
Valle Maggia	Giumaglio	1
<i>Fribourg</i>		
Broye	Léchelles	2
Glâne	Chatonnaye	1
Sarine	Autafond	1
Veveyse	Franex	1
<i>Vaud</i>		
Aigle	Bex	1
Nyon	Chataigneriaz	1
Payerne	Payerne	1
Payerne	Granges-Marnand	1
Payerne	Villarzel	2
Lausanne	Lausanne	1
Vevey	La Tour-de-Peilz	1
Yverdon	Mathod	2

Loque européenne

<i>Berne</i>		
Konolfingen	Ried/Schlosswil	1
Porrentruy	Fontenais	1
<i>Uri</i>		
	Ripshausen/Erstfeld	1
	Schopfen/Erstfeldertal	1

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Fribourg</i>		
Gruyère	La Roche	1
<i>Neuchâtel</i>		
Boudry	Gorgier	1
<i>Vaud</i>		
Grandson	Fontaines s/Grandson	1
Cossonay	La Sarraz	1
Rolle	Rolle	1
La Vallée	Le Pont	1
Yverdon	Pomy	1
Acariose		
<i>Appenzelle A. Rh.</i>		
Hinterland	Herisau	1
Vorderland	Walzenhausen	1
<i>Berne</i>		
Burgdorf	Heimiswil	1
Wangen s/A.	Attiswil	2
<i>Thurgovie</i>		
Bischofszell	Schocherswil	1
Kreuzlingen	Lerchenhof, Gem. Zuben	1
Kreuzlingen	Oberhofen/Lengwil	1
<i>Valais</i>		
Entremont	Verségières	1
Goms	Münster	1
Goms	Reckingen	1
Hérens	Ayent	1
Martigny	Branson/Fully	1
<i>Neuchâtel</i>		
Boudry	Peseux	1
Neuchâtel	Lignières	1
<i>Vaud</i>		
Yverdon	Pomy	1



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juin 1961

Les prévisions optimistes du mois de mai ne se sont pas réalisées et, une nouvelle fois, il faut déchanter.

En effet, dès le 20 avril, le temps maussade et froid nous a